



## FRAIS DE SCOLARITÉ 2024-2025

Pour l'année scolaire, les frais de scolarité s'élèvent à 4 375 €.

Nom de l'enfant.....Prénom.....Place dans la fratrie.....

L'école ne propose pas de cantine. Les familles ont la possibilité de confier leur enfant pour déjeuner sur place avec un panier-repas. Les frais d'encadrement s'élèvent à 32 € par mois et sont demandés en plus des frais de scolarité (soit 1,70 € par repas).

Je souhaite que mon enfant prenne ses repas à l'école moyennant une participation aux frais d'encadrement de 32 € par mois.

Je règle un acompte de 500 € pour la scolarité confirmant l'inscription de mon enfant

IBAN : FR76 3006 6101 9100 0202 3920 107 / BIC : CMCIFRPP<sup>1</sup>

Je joins le mandat de prélèvement signé. (10 mensualités seront prélevées du mois d'août 2024 au mois de mai 2025 selon le montant du tarif appliqué)

Je choisis le tarif « Famille » pour mon 2<sup>e</sup> et/ou le 3<sup>e</sup> enfant (réduction de 15% par enfant sur les frais de l'année).

Les conditions financières ne doivent pas être un frein pour inscrire un enfant. Si vous cochez l'une des options suivantes, un formulaire spécifique vous sera adressé et devra nous être retourné accompagné des pièces justificatives demandées. Votre dossier sera étudié par le Bureau de l'Association. (Commissions d'attribution en janvier et en mars de chaque année).

Je demande à bénéficier d'un « tarif de soutien » s'élevant à 2 850 €.

Je demande à bénéficier de l'une des places réservées aux familles en difficulté financière. En cas d'acceptation de votre dossier, une participation minimum pour la scolarité vous sera demandée.

La signature de ce document vaut contrat d'engagement à payer l'intégralité de la scolarité annuelle de l'enfant même en cas de désistement. Ce document vaut également acceptation de l'intégralité du Règlement Intérieur accessible sur le site [www.lapetitecoledubonpasteur.com](http://www.lapetitecoledubonpasteur.com).

Fait à

Le / / 202

Signature du père

Signature de la mère

<sup>1</sup> Merci de préciser le nom de l'enfant dans l'intitulé du virement.